

# FORMATION PROFESSIONNELLE DES INTERPRETES JUDICIAIRES EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE, LE CAS DU GHANA

**Sampson AWAFO**

*Department of Languages and General Studies  
University of Energy and Natural Resources, Sunyani, Ghana.  
sampson.awafo@uenr.edu.gh, awafosampson@gmail.com*

---

## Résumé

*Dans un monde de nombreuses langues parlées, l'interprétation devient certainement un outil indispensable pour briser les barrières de la langue parlée. De nombreux pays et régions du monde entier ont progressé à divers niveaux dans la standardisation des T&I. Compte tenu des conséquences désastreuses d'interprétations défectueuses, en particulier dans des lieux sensibles comme les tribunaux, les hôpitaux, les églises, etc., une interprétation de qualité ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de la nécessité. Cette enquête se propose d'explorer la situation de la formation professionnelle des interprètes judiciaires en Afrique subsaharienne, en utilisant le Ghana comme cas d'étude. De questionnaire et des entretiens non structurés pour les administrateurs judiciaires et les interprètes en exercice ainsi que des conversations sur écoute et leurs interprétations respectives dans les tribunaux ont fourni des données riches pour l'analyse. L'Appropriation sélective de Valdeón (2008) a notamment été utilisée pour évaluer la qualité de l'interprétation dans les tribunaux. Les réponses ont été analysées dans cinq domaines thématiques et ont révélé que bien que l'interprétation soit valorisée, les T&I ne sont pas réglementés, il n'y a pas d'interprètes professionnels et les instituts professionnels de formation des interprètes sont très limités, voire inexistantes. Il n'y a pas de législation ni d'organisme professionnel parmi d'autres pour aider à assainir T&I.*

**Mots clés :** *Formation d'interprètes professionnels, interprétation judiciaire, certification, standardisation et T&I*

---

## Abstract

*In a world of many spoken languages, interpretation certainly becomes an indispensable tool to break the spoken language barriers. Many countries and regions almost across the world have made advances to various positions in standardizing T&I. Given the dire consequence of defective interpretations especially in sensitive places like the courts, hospitals, churches etc, quality interpretation should not be sacrificed on the altar of necessity. This article set out to explore the situation of professional training for court interpreters in sub-Saharan Africa, using Ghana as a case study. Questionnaires and unstructured interviews for court administrators and practicing interpreters as well as tapping conversations and their respective interpretations in the courts yielded rich data for analysis. Valdeón's Selective Appropriation (2008) was especially used to assess the quality of interpretation in the courts. The responses were analysed in five thematic areas and revealed that though interpretation is valued, T&I are not regulated, there are no professional interpreters and there are very limited if any,*

*professional institutes for training interpreters. There is no legislation nor a professional body among others to help sanitize T&I.*

**Keywords:** *Professional interpreters' training, court interpreting, certification, standardization and T&I*

---

## Introduction

Bien avant la partition de l'Afrique par certains pays européens, l'Afrique sub-saharienne comprenait déjà des populations multiculturelles et multilingues. Il est donc déductible que la demande d'interprètes n'a pas seulement commencé ces derniers temps avec l'avènement des groupements régionaux et continentaux (la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine (UA) etc.). Le label Niger-Congo couvre environ 1500 langues parlées dans la majeure partie de l'Afrique sub-saharienne et comprend plusieurs des plus grandes langues d'Afrique de l'Ouest telles que le yoruba, le bambara, le wolof, l'éwé et l'akan (Sands & Gunnink, n.d.). Le Ghana est un pays multilingue dans lequel environ quatre-vingts langues sont parlées, [https://en.m.wikipedia.org/wiki/Languages\\_of\\_Ghana](https://en.m.wikipedia.org/wiki/Languages_of_Ghana).

Alors que le manque de professionnalisme dans les interprétations aux endroits aussi sensibles tels que les tribunaux, les hôpitaux, etc. peut entraver une intégration sociale harmonieuse, les interprétations professionnelles garantissent une coexistence intime sociale. Si des citoyens des états membres de la CEDEAO ainsi que d'autres nations sont injustement incarcérés ou mal soignés en raison d'une interprétation défectueuse dans les tribunaux, les hôpitaux, etc., cela peut ruiner les liens diplomatiques, économiques et surtout sociaux entre les nations. Au contraire, des interprétations professionnelles et efficaces favorisent l'intégration diplomatique et sociale entre les nations. Par exemple, l'affaire de délimitation maritime entre le Ghana, un pays anglophone et la Côte d'Ivoire, un pays francophone n'aurait pas pu être réglée à l'amiable sans interprétation professionnelle en 2017. Heureusement, grâce aux interprètes professionnels du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM), *International Tribunal for the Law of the Sea (ITLOS)*, l'affaire de la délimitation maritime est derrière eux et la notion de « superdiversité » de Vertovec, 2010 a triomphé comme le Ghana accueille des réfugiés ivoiriens.

La notion de « *superdiversité* », selon laquelle de nombreuses petites communautés sont devenues partie intégrante d'une société multiculturelle (Vertovec, 2010) s'applique également au Ghana où les citoyens des 15 États membres de la CEDEAO trouvent au Ghana une deuxième maison en raison des protocoles de la CEDEAO. Des réfugiés du Libéria, de la Côte d'Ivoire, de la Sierra Leone, etc. et d'autres demandeurs d'asile se sont retrouvés dans des camps au Ghana. Les citoyens d'autres pays trouvent également au Ghana une destination appropriée pour le commerce, le tourisme, l'éducation, l'exploitation

minière, l'agriculture, etc. Ce phénomène rend également inévitable l'interprétation des langues internationales. Il est évident que trouver un interprète pour les langues locales et internationales est une tâche ardue, sans parler des interprètes professionnels. La tâche devient plus ardue lorsqu'il s'agit de l'interprétation spécialisée telle qu'indiquée par (Hale, 2007) d'être l'interprétation juridique (dans les tribunaux et les postes de police), l'interprétation médicale (dans les salles d'urgence, les cabinets de médecins, les hôpitaux et les établissements psychiatriques) ou interprétation de service public (par exemple, dans les établissements d'enseignement) interprétation de conférence, interprétation en langue des signes, interprétation médiatique, etc.

Contrairement à d'autres disciplines d'intérêt et à l'enseignement supérieur principal qui bénéficient d'institutions de réglementation telles que le Conseil national d'accréditation, le Conseil national de l'enseignement supérieur etc. au Ghana, une étude anecdotique révèle qu'il existe peu d'informations sur la réglementation ni d'organismes ni d'institutions qui s'assurent l'élaboration de programmes de formation professionnelle, de standardisation et de certification des interprètes professionnels en Afrique sub-saharienne.

Dans de nombreux pays, il existe désormais des autorités, soit gouvernementales, soit appartenant à des associations professionnelles, qui s'assurent de la réglementation des normes. La réglementation est effectuée sur la base de l'un ou de l'ensemble des éléments suivants : preuves de formation, tests formels, preuves recueillies du travail effectué et recommandations de collègues praticiens. Des recherches récentes sur les agences et les fournisseurs de T&I indiquent également que la certification des praticiens améliore la réputation d'une entreprise et augmente le nombre d'offres d'emploi reçues (Chan, 2010). Compte tenu de la demande croissante d'interprètes dans le sillage de la mondialisation et de l'intégration régionale qui inclut l'Afrique sub-saharienne ; compte tenu de la pluralité des langues et des ethnies en Afrique sub-saharienne et compte tenu des progrès réalisés dans la standardisation, la formation et la certification des interprètes professionnels dans presque toutes les régions du monde, il est fascinant de comprendre pourquoi il existe peu de littérature sur la formation professionnelle des interprètes judiciaires dans l'Afrique sub-saharienne.

En conséquence, il y a des interprètes en exercice engagés par des pays d'Afrique sub-saharienne qui travaillent pendant les sommets, conférences, séminaires ou symposiums de l'ONU, de l'UA, de la CEDEAO et d'autres pays internationaux. La grande question qui se pose est de savoir si tous ces interprètes engagés et pratiquants sont formés pour faire des interprétations de qualité et acceptables ?

Ailleurs, il y a eu un catalogue de conséquences négatives émanant d'interprétations déficientes. Dans les contextes juridiques, une qualité d'interprétation inadéquate peut avoir un impact néfaste sur les résultats des affaires et l'accès à la justice (Berk-Seligson, 2002 ; Hale et al. 2017). L'interprétation incompétente a été la base d'un appel dans 287 affaires australiennes au cours de la période 1991-2008 (Hayes et Hale 2010 :

122). Cela a également conduit à un appel auprès de United Nations High Commissioner for Human Rights (Katsuno et al v. Australia 2006). En 2017, une condamnation pour homicide involontaire coupable a été annulée en Australie-Occidentale en raison d'une interprétation incompétente (Kagi 2018). Le cadre de Valdeón (2008), distingue les ajouts, les omissions et les permutations dans T&I. Il existe peu d'informations sur les conséquences négatives d'une interprétation défectueuse en Afrique sub-saharienne.

En utilisant le Ghana, l'un des pays anglophones et multilingues centrés dans d'autres pays multilingues et francophones d'Afrique sub-saharienne comme étude de cas, cet article cherche à savoir si les interprètes sont formés et certifiés. Si oui, comment sont-ils formés et certifiés. Il étudie également la qualité des interprétations proposées par les interprètes (formés ou non professionnels) capturés dans l'étude.

---

## **1. Méthodologie de l'étude**

---

L'étude combine des méthodes quantitatives et qualitatives car elle étudie des interprètes dans les tribunaux et la qualité des interprétations. L'étude s'intéresse également aux institutions professionnelles disponibles à la portée (Afrique sub-saharienne de préférence) de ces interprètes. Une taille d'échantillon n'a pas été utilisée pour cette étude parce que l'on croyait que des données riches émaneraient d'un échantillon représentatif des tribunaux plutôt qu'un nombre restreint de tribunaux choisis au hasard juste pour satisfaire une taille d'échantillon. Par conséquent, notre questionnaire et nos entretiens non structurés ciblant les interprètes et les administrateurs judiciaires ont été délibérément distribués à un éventail de tribunaux, c'est-à-dire des tribunaux de grande instance à certains des tribunaux inférieurs. De questionnaire et des entretiens non structurés avec des administrateurs judiciaires et des interprètes ont fourni des données satisfaisantes pour le volet quantitatif de l'étude. Comme les tribunaux n'autorisent pas l'utilisation de gadgets électroniques pour les enregistrements, un spécialiste de la sténographie couplé à des compétences en prise de notes a été adopté. Les procès judiciaires ont été suivis. Les notes prises avec les notes sténographiques ont été immédiatement transcrites. Par conséquent, grâce à cette méthode et à certaines questions d'entrevue, la partie qualitative de l'étude disposait de données riches pour l'analyse. Pour le volet quantitatif de l'étude, les analyses portent sur cinq domaines thématiques. L'Appropriation sélective de Valdeón (2008) est utilisée comme référence pour évaluer la qualité des interprétations transcrites par les interprètes. Des conclusions sont ensuite tirées de l'analyse de l'étude.

---

## **2. Le résultat**

---

Cette étude a examiné dans certains tribunaux où l'interprétation a lieu pendant les procès judiciaires. Il a montré qu'en 2021, il y avait au total,

379 tribunaux au Ghana, y compris la Cour suprême. Selon le rapport annuel du service judiciaire du Ghana (2017/18), les tribunaux ghanéens sont de deux catégories principales, à savoir ; les tribunaux de grande instance et les cours inférieures. Les tribunaux de grande instance sont composés de la Cour suprême, de la Cour d'appel et de la Haute Cour. Les tribunaux inférieurs que le Parlement peut établir par la loi sont actuellement composés des tribunaux de circuit et des tribunaux de district.

---

## ***2.1. L'analyse des données (quantitatives)***

---

Le questionnaire de 150 interprètes judiciaires et de 100 administrateurs judiciaires ont été récupérés dans l'éventail des tribunaux et à travers le pays. Certains d'entre eux étaient par e-mail et les autres ont été récupérés directement. Pour bien analyser les données récupérées, nous avons catégorisé les réponses en cinq 5 thèmes. Pour chacun de ces thèmes, des réponses ont été tirées des interprètes et des administrateurs judiciaires pour arriver à une conclusion.

---

### ***2.1.1. Formation des interprètes***

---

Alors que les 150 interprètes ont confirmé avoir suivi une formation formelle, à peine 50 % d'entre eux avaient un diplôme universitaire comme diplôme universitaire le plus élevé. Aucun d'entre eux n'avait de maîtrise dans aucun domaine d'études. Il n'y avait pas de discrimination quant au domaine d'études. Certains avaient lu d'autres matières plutôt que les langues ou la traduction et l'interprétation. 43% d'entre eux sont titulaires d'un diplôme universitaire. 33% d'entre eux sont diplômés. 24% sont des diplômés du secondaire. Cette situation oblige les tribunaux à compromettre leurs conditions d'embauche des interprètes.

---

### ***2.1.2. Formation professionnelle des interprètes***

---

100% des interprètes n'ont aucune formation professionnelle et n'ont pas participé à des séminaires d'interprètes ou à des cours de développement professionnel continu. Il ne leur a pas non plus été demandé de produire des certificats de profession pour être embauché comme interprètes. Leurs documents originaux ont été consultés. Ils ont également veillé à ce que les interprètes potentiels soient moralement intègres.

---

### ***2.1.3. Régime juridique du recrutement des interprètes***

---

La réponse unanime était; «Il n'y a pas de législation». Les simples procédures de recrutement des ressources humaines suffisent pour recruter des interprètes judiciaires. Une loi stricte contraindrait les

tribunaux eux-mêmes à rechercher désespérément des interprètes potentiels. Leur foi est que les interprètes recrutés apprendront sur le tas.

---

#### ***2.1.4. Intervention institutionnelle (éducative, judiciaire, professionnelle, d'agrément, gouvernementale)***

---

Ils ont répondu à l'unanimité que les différentes institutions n'avaient pas d'interventions pour standardiser et régulariser T&I. Ils ont déclaré que dans le pays, il existe des établissements d'enseignement supérieur qui enseignent T&I en tant que cours universitaires ou académique. Ils n'ont mentionné aucune institution dans le pays ou dans la sous-région qui forme des interprètes professionnels. Les associations de travailleurs dans les tribunaux étaient Judicial Service Association of Ghana (JUSAG), le BAR du Ghana et le BENCH. Il n'existe pas d'association professionnelle d'interprètes pour mener le plaidoyer en faveur de la professionnalisation de l'interprétation. Bien qu'il existe des organismes de réglementation chargés de garantir des normes acceptables à différents niveaux d'enseignement, à savoir le National Council for Tertiary Education (NCTE), National Board for Professional and Technical Examinations (NABPTEx), Council for Technical, Vocational Education & Training (COTVET) et National Accreditation Board (NAB) dans le pays, il n'y a aucun organisme spécifiquement pour garantir des normes acceptables dans les pratiques d'interprétation. Concernant l'intervention gouvernementale visant à assainir T&I dans le pays, ils ont répondu qu'il n'y avait pas encore de politique gouvernementale visant à sauver T&I dans le pays.

---

#### ***2.1.5. Défis et solutions***

---

##### ***Défis***

- Les administrateurs and les interprètes ont tous vu l'absence d'une institution de formation professionnelle, d'une législation et d'un organisme de réglementation comme des revers dans les efforts de développement de T&I dans le pays.
- Les deux groupes ont de nouveau déploré l'insuffisance du nombre de personnes désireuses d'être interprètes.
- Les jargons techniques juridiques comprenant parfois des mots latins, des preuves provenant de sources techniques telles que les hôpitaux, la science et la technologie, etc. qui contiennent des registres différents autres que la langue courante, posent énormément de problèmes aux interprètes. Cela a également été confirmé par les administrateurs du tribunal.
- Alors que les interprètes se plaignaient de bas niveaux de salaire qui les démotivaient, les administrateurs de leur côté regrettaient de ne pas disposer de fonds suffisants pour même organiser la formation continue des interprètes.

## **Solutions**

Les nombreuses suggestions pour résoudre les défis tout aussi nombreux ont été regroupées sous les groupes cibles qui ont la charge de les résoudre. Ils comprennent;

*Les interprètes :* Pour l'absence d'institutions de formation professionnelle et la difficulté d'interprétation lors de procès judiciaires impliquant des jargons techniques ; les interprètes peuvent profiter de la technologie pour apprendre, affiner et pratiquer la science de l'interprétation professionnelle. Ils peuvent s'inscrire à des programmes d'apprentissage à distance avec des institutions internationalement reconnues pour la formation des interprètes. Ils pouvaient aussi simplement lire et regarder des vidéos sur l'interprétation. Ils devraient également envisager de former un organisme professionnel qui aidera à organiser tous les interprètes du pays. Une organisation professionnelle servira de porte-parole dans les négociations salariales. Il conduira au programme de professionnalisation des interprètes. Plus important encore, il aidera à organiser des cours de perfectionnement professionnel pour les membres.

*Les tribunaux :* En l'absence d'interprètes professionnels, les tribunaux devraient prendre des mesures pour améliorer la qualité des interprètes à travers une formation professionnelle continue. Au fur et à mesure que T&I s'améliore dans la standardisation, ils devraient progressivement relever la barre en exigeant des interprètes de qualité et qualifiés. Si les interprètes gagnent des salaires relativement attractifs, cela incitera de nombreux jeunes sans emploi à devenir interprètes.

*Départements de langues dans les établissements d'enseignement supérieur :* Ces départements devraient profiter de l'absence d'une institution professionnelle d'interprètes pour introduire à court terme des programmes en alternance pour les interprètes en exercice et à long terme, des programmes professionnels et postuniversitaires en interprétation.

*Le gouvernement :* Le gouvernement devrait également profiter de la présence limitée des institutions professionnelles dans la sous-région pour en créer une pour servir les interprètes affamés. Il devrait également honorer ses obligations en versant des salaires améliorés aux interprètes et des allocations budgétaires approuvées. Le gouvernement devrait, en collaboration avec les tribunaux, obtenir une législation visant à standardiser T&I.

---

### **2.2 analyses de quelques paroles et leurs interprétations respectives transcrites dans l'une des haute cours**

---

Certains procès judiciaires ont été suivis et certains discours et leurs interprétations correspondantes capturés. Aux fins de cette étude,

l'anglais et le *twi*, la langue locale ghanéenne la plus parlée, sont pris en compte. Les discours et leur interprétation sont mis côte à côte. Ensuite, l'Appropriation Sélective de Valdeón est utilisée pour évaluer la qualité des interprétations faites par ces interprètes. Lors de la saisie des discours et de leur interprétation pour notre analyse, il a été observé que certains tribunaux de grande instance fréquentaient rarement les interprètes. L'interprétation faite à ces cours supérieures est difficile compte tenu des jargons techniques qui y sont utilisés.

Contrairement, les tribunaux inférieurs font appel à des interprètes dans presque tous les cas. La clientèle de ces tribunaux est majoritairement analphabète et ne comprend pas l'anglais. Par conséquent, s'ils engagent des avocats, ce qu'ils ne font pas souvent ; ils ont besoin des services d'interprètes. Ainsi, les discours et leurs interprétations sont capturés à partir de cette catégorie de tribunaux.

Avocat : (TS) La blessure pourrait-elle être causée par une lutte violente ?

Interprète : (TA) (première tentative) *εγε σεδεε ενο νε obi na apereε ansa na owuo no baeε ?*

(TT) Est-ce que c'est comme si lui et quelqu'un s'étaient battus avant sa mort ?

(TA) (Deuxième tentative) *εbetumi aba σε ενο νε obi na adi apereapereε εna εmaa owuo no baeε ?*

(TT) Se pourrait-il qu'il se soit battu avec quelqu'un et que cela ait provoqué la mort ?

(TA) (Troisième tentative) *εna εmaa νε nsa no buiεε ?*

(TT) et s'est cassé la main ?

En utilisant l'appropriation sélective de Valdeón pour évaluer les interprétations proposées, l'interprète a ajouté par ignorance à ses interprétations cibles ; «*εγε σεδεε*» «c'est comme». Il a de nouveau ajouté «*ενο νε obi*» «lui et quelqu'un» parce qu'il évitait la structure passive dans le TS et utilisait plutôt la voix active dans le TA. Il a de nouveau ajouté par erreur «*owuo no baeε*» «avant sa mort». C'est parce que dans des tentatives ultérieures, il a cherché à changer cette expression. Il y a permutation de « blessure » dans le TS à « *owuo no baeε* » «avant sa mort» dans le (TA).

La deuxième tentative était censée être une correction et une meilleure version de la première tentative. Néanmoins, la répétition de « *ενο νε obi* » « lui et quelqu'un » aurait pu être évitée. Encore une fois, l'expression erronée « *εna εmaa owuo no baeε* » « et cela a provoqué la mort » persistait encore. Enfin, lors de la troisième tentative, l'expression a été à nouveau changée à tort et inutilement en « *εna εmaa νε nsa no buiεε* » « et s'est cassé la main ».

Avocat : (TS) La blessure pourrait-elle être causée par une lutte violente ?

Notre interprétation : (TT) *εbetumi aba σε apereapereε εna εδε πira no baeε anna ?*

Avocat : (TS) Monseigneur, à en juger par la fracture qu'ils ont, Monseigneur celle-ci n'a pas pu résulter d'une lutte...



L'interprète n'a tenté aucune interprétation. Il est évident que cet interprète a échoué. Cet échec pourrait être attribué à un manque de formation professionnelle. Donc, il ne s'est pas préparé à ce qui était clairement un jargon technique pour lui. Il s'agissait d'un rapport d'autopsie déposé en preuve dans une affaire de meurtre devant l'une des hautes cours.

---

## Conclusion

---

Les T&I ne sont pas réglementés et toute qualification à partir du diplôme supérieur est acceptable pour être recruté comme interprète au Ghana. Il est à nouveau révélateur que les tribunaux préféreraient recruter du personnel hautement qualifié, mais un tel calibre de personnel est limité ou non dans le cadre de leur employabilité. Il existe peu d'informations, voire aucune, en particulier sur les institutions professionnelles engagées dans la formation des interprètes professionnels au Ghana et en Afrique sub-saharienne. Ce manque impose un effet révélateur sur la nécessité de réglementer T&I. T&I sont des cours universitaires au niveau tertiaire dans le pays.

Il n'y a pas de législation visant à réglementer T&I au Ghana. Il n'y a pas d'organisme de réglementation spécifique professé pour garantir le maintien des normes internationales et requises en matière de T&I. Le gouvernement ne s'engage pas à soutenir T&I avec des allocations budgétaires adéquates ni à jouer le rôle exécutif de diriger la législation pour standardiser T&I. Il n'y a pas d'association de T&I pour les organiser afin d'atteindre des normes professionnelles.

---

## Bibliographie

---

**Berk-Seligson, Susan** (2002). *The Bilingual Courtroom. Court Interpreters in the Judicial Process*. Chicago: The University of Chicago Press.

**Boyd, S.** (2007). *Communication and community: Perspectives on language policy in Sweden and Australia*. In A.

**Chan, A. L. J.** (2010). *Perceived benefits of translator certification to stakeholders in the translation profession: a survey of vendor managers*. *Across Languages and Cultures* 11(1), 93–113.

**Hale, S.** (2007). *Community Interpreting*. New York, NY: Palgrave Macmillan.

Hale, Sandra, Martschuk, Natalie, Ozolins, Uldis, and Ludmila Stern (2017). «*The effect of interpreting modes on witness credibility assessments*. » *Interpreting* 19(1), 69-96.

**Hayes, Alejandra and Sandra Hale** (2010). «*Appeals on incompetent interpreting*. » *Journal of Judicial Administration* 20, 119–130.

Judicial Service of Ghana Annual Report 2017-2018

- Kagi J.** (2018). « *Gene Gibson Freed as Conviction for Broome Manslaughter of Josh Warneke Quashed.* » <https://www.abc.net.au/news/2018-04-18/gene-gibson-gets-payment-after-josh-warneke-wrongful-conviction/9671792#:~:text=Attorney%2DGeneral%20John%20Quigley%20confirmed,the%20death%20of%20Mr%20Warneke.> (consulted 11.06.2022).
- Katsuno, M. Katsuno, M. Katsuno, Y. Honda, C and Asami, K. v. Australia** (2006). «*Report of the Human Rights Committee.*» [http://www.worldcourts.com/hrc/eng/decisions/2006.10.31\\_Katsuno\\_v\\_Australia.htm](http://www.worldcourts.com/hrc/eng/decisions/2006.10.31_Katsuno_v_Australia.htm) (consulted 11.06.2022)
- Sands, B. & Gunnink, H.** (n.d.) AFRICAN LANGUAGES. P.1.
- Stern, Ludmila** (2001). «*At the junction of cultures: Interpreting at the International Criminal Tribunal for the Former Yugoslavia in the light of other international interpreting practices.* » *Judicial Review* 5(3), 255-274.
- Stern, Ludmila, Ozolins, Uldis and Sandra Hale** (2015). "*Inefficiencies of court administration despite participants' goodwill.*" *Journal of Judicial Administration* 25(2), 76-95.
- Valdeón, R.** (2008). « *Anomalous news translation: Selective appropriation of themes and texts in the Internet.* » In *Babel* 54(4):299-326. <https://doi.org/10.1075/ babel.54>.
- Vertovec, S.** (2010). «*Super-diversity and its implications.* »
- Vertovec, S.** (ed.) (2010). « *Anthropology of Migration and Multiculturalism: New Directions.* » London: Routledge, 65-95.
- Wikipedia** (2022). « *Languages of Ghana.* » [https://en.m.wikipedia.org/wiki/Languages\\_of\\_Ghana](https://en.m.wikipedia.org/wiki/Languages_of_Ghana) (consulted 12.06.2022).